

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 10 août 2009 à 20 h 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 4 août 2009

Secrétaire de séance : Jacques FAURE

Le lundi 10 août 2009 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie Agnès VAURS représentée par Félix PAREJA et Guillaume LAVERGNE représenté par Sabine SIRIEYS.

1. Approbation PV du 16 juillet

Chaque membre étant en possession du PV, Monsieur le Maire en rappelle les grandes lignes.
Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé par les membres présents.

2. Emprunt pour achat foncier

Mr le Maire rappelle le souhait émis lors de la précédente réunion de pouvoir comparer des emprunts à long terme et des simulations de prêt relais.

Il présente un tableau comparatif des nouvelles propositions reçues.

La durée des prêts relais varie d'un établissement bancaire à un autre, de 12 mois à 36 mois.

Il précise que la Caisse des Dépôts et Consignations quant à elle propose un taux de 2.35% (taux au 01/05/2009), sous condition que 25% de la SHON soit mise en logement social. Ce qui représente pour le projet communal : 2 lots.

Mr le Maire indique que le 1^{er} choix à faire est celui de la durée du prêt :

Compte tenu de la conjoncture actuelle la période de 3 ans est-elle suffisante ?

La viabilisation des terrains ne pouvant se faire qu'après la validation du PLU qui dans le meilleur cas sera dans un an. Reste le problème de l'assainissement, les constructions seront-elles autorisées à se raccorder ?

Au vu de tous ces éléments le conseil à 10 voix pour et 1 contre décide de retenir le CRCA pour un prêt à long terme de 12 ans, remboursement trimestriel au taux de 4.08 %. Les frais de dossier d'un montant de 150 euros seront à négocier.

3. Aménagement voirie et monument aux morts

Mr le Maire informe qu'avec des responsables du STR de SAINT CERE il a été examiné les possibilités d'améliorer la sécurité du bourg.

Il indique la nécessité de restreindre le stationnement devant le restaurant le Lion d'Or et la maison attenante.

Choix d'un stationnement interdit ou arrêt et stationnement interdits sur cette rue.

Ces mesures seraient matérialisées par la pose d'un panneau « stationnement interdit sur x mètres » et d'un marquage au sol.

Le même problème de sécurité se pose devant la boulangerie : un marquage au sol pourrait être réalisé pour permettre un arrêt sur certains emplacements aux endroits les plus larges de cette rue.

Pour améliorer la sécurité sur l'ensemble du carrefour, il est envisagé d'élargir les trottoirs, la chaussée serait ainsi réduite, escalier à supprimer.

La signalisation routière serait déplacée pour être plus visible des automobilistes qui arrivent de Carennac ou Montvalent.

Monuments aux morts : Mr le Maire indique que suite à la parution dans le bulletin de la rénovation de ce monument, deux réactions totalement opposées ont été reçues en mairie :

- Le président de l'Union départementale des médaillés militaires du Lot demande que le monument soit conservé et propose pour sa rénovation de solliciter une subvention auprès du Souvenir Français.
- Mr Claude Baissin a présenté un projet qui prévoit en deux tranches de travaux le réaménagement du carrefour, et la redéfinition du site « monument » en « espace de mémoire et de paix »

Sur demande de Mr le Maire et avec l'accord de l'ensemble du Conseil, Mr Baissin présente son projet.

Le conseil remercie Mr BAISSIN de son intervention. Ce projet est ambitieux et mérite réflexion.

4. Contrat personnel école : modification

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que pour le bon fonctionnement des écoles il est procédé chaque année au recrutement sur la période de l'année scolaire d'un agent chargé de la garderie et de la cantine.

Ce poste a été créé pour une durée de 12 h 30 par semaine scolaire avec possibilité de réaliser des heures complémentaires.

Il propose qu'à la rentrée de septembre 2009 le poste soit annualisé ce qui permettrait à l'agent d'obtenir, après une période de 6 ans, un contrat à durée indéterminée.

La durée de travail hebdomadaire serait par conséquent modifiée et passerait de 12 heures 30 minutes par semaine scolaire à 9 heures 50 minutes sur l'année entière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la modification de ce poste et décide:

- la suppression du poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe non titulaire pour une durée de 12 heures 30 par semaine scolaire
- la création du poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe non titulaire pour une durée de 9 heures 50 minutes hebdomadaires, soit 42 heures 38 minutes mensuel, avec possibilité de réaliser des heures complémentaires.
- Autorise Mr le Maire à signer avec l'agent à compter du 2 septembre 2009 le contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans renouvelable par reconduction expresse, Donne pouvoir à Mr le Maire pour engager les démarches et signer tous documents nécessaires à cette affaire.

5. Point sur le PLU

Mr le Maire fait part de son entretien avec Mr PRADAYROL en présence des adjoints pour faire connaître l'avancement du projet sur le secteur de Bournazel, son coût, ses difficultés, et recueillir ses intentions. Il en ressort qu'il conviendrait de réunir également tous les autres propriétaires de ce secteur afin de leur présenter le coût et connaître leur souhait de vendre ou pas. Dans le cas favorable, le projet pourrait aller de l'avant, dans la négative le conseil se consacrerait davantage à la zone de Roubidou, ce dossier demandant beaucoup d'investissement.

6. Questions diverses.

- Organisation du repas préhistorique du 19 août
Mr le maire indique que cette organisation demande de l'aide et fait part d'une réunion de préparation le 14 août à 14 heures sur le site des Fieux pour les volontaires élus ou non élus
- Suite à la demande de Mme SALVAN, Mr Ch.TERROU ayant fait part de la même plainte, il est envisagé de mettre un « sens interdit sauf riverains et services publics » sur ces voies.
- Il conviendrait de prévoir un panneau de signalisation école.
- F. PAREJA fait part des diverses demandes de Marie Agnès VAURS : avancement dossier EPARCO, Impact sur le PLU. La commune est en attente d'une réponse de la Préfecture.
- M. Pierre CASSABOIS souhaiterait que l'épaveuse soit passée le long du fossé de la station. Elle indique aussi que dans la nuit du vendredi au samedi de la semaine précédente les projecteurs du stade ont été allumés vers 1 h 30. Ne serait-il pas possible de demander aux entraîneurs de fermer à clé les locaux après l'entraînement ?
- En réponse à la demande de F. CARRIERE, Mr le Maire précise que des jeunes ont campé aux abords du terrain de foot fin juillet avec son autorisation.

Fin de séance 23 h 45

Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques,

Bonnet Serge, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Lavergne Guillaume,

Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vauris Marie Agnès.